

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014081

Signataire : AD

OBJET : Désignation des représentants de la Commune au sein du "Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France".

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 058 du 16 février 2012 relatif à la création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine-Saint-Denis – Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et à l'approbation des statuts,

Vu les statuts du « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France »,

l'EPCC qui prévoient la désignation d'un représentant et d'un suppléant pour siéger au Conseil d'Administration de cet établissement,

Considérant que le « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France » est administré par un conseil d'administration.

Considérant que le conseil d'administration est composé de dix-sept membres dont un représentant de la Ville d'Aubervilliers désigné en son sein par le conseil municipal pour la durée de son mandat électif restant à courir.

Considérant que les membres du Conseil d'administration ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt, n'occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour des marchés de travaux, de fournitures ou de prestations, ni assurer des prestations pour ces entreprises. »

Considérant que les statuts de l'EPCC disposent dans l'article 10 -4 : « Pour chacun des représentants élus ou désignés au conseil d'administration, un suppléant est élu ou désigné dans les mêmes conditions que le titulaire et pour la même durée.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE Mme Magali CHERET en tant que représentante de la Ville d'Aubervilliers au sein du conseil d'administration du « Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers – La Courneuve - Seine-Saint-Denis - Ile-de-France » et M. Silvère ROZENBERG en tant que suppléant.

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI



Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

